
Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi

Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en Occitanie



Sommaire

RSA, rappel du dispositif et première approche globale	p. 3
Profil des populations couvertes par le RSA	p. 9
Orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA	p. 15
Le devenir des bénéficiaires du RSA	p. 21
Tendances à l'œuvre	p. 28
Chiffres clés	p. 32

RSA, rappel du dispositif et première approche globale



RAPPEL DU DISPOSITIF

Le RSA (Revenu de solidarité active) a été mis en place en 2009 pour remplacer le RMI (Revenu minimum d'insertion), l'API (Allocation parent isolé) et les dispositifs d'incitation au retour à l'emploi qui leur étaient associés.

Il est attribué sous conditions de ressources, d'âge et de situation familiale. Ainsi le RSA peut être perçu jusqu'à l'âge de 64 ans, est ouvert aux parents et futurs parents¹ (sans condition d'âge) et aux jeunes entre 18 et 25 ans (sauf étudiant, élève, stagiaire non rémunéré) à condition de justifier d'au moins 3 214 heures travaillées durant les trois années précédant la demande.

Il se présente sous forme de revenu minimum ou de complément de revenu.

1 | Pour les parents, le RSA est majoré lorsqu'il y a un enfant mineur à charge au moment de la demande. Pour les futurs parents, le RSA est versé jusqu'au troisième anniversaire de leur enfant.

BARÈME DES MONTANTS MENSUELS FORFAITAIRES DU RSA SELON LE TYPE DE FOYER AU 1^{ER} AVRIL 2021

Sources : CAF et Services publics

	Allocataire seul	Allocataire seul avec majoration	Allocataire en couple
Sans enfant	565,34 €	725,97 € (grossesse)	848,01 €
Un enfant	848,01 €	967,96 €	1 017,61 €
Deux enfants	1 017,61 €	1 209,95 €	1 187,21 €
Par enfant supplémentaire	226,14 €	241,99 €	226,14 €

Depuis 2016 et le remplacement du RSA activité (fusionné avec la Prime pour l'emploi pour donner la Prime d'activité), le RSA se décline de façon suivante :

- Le RSA socle non majoré (équivalent de l'ancien RMI) ;
- Le RSA socle majoré (correspondant plutôt à l'ancienne API) ;
- Et le RSA jeune actif (mis en place le 1^{er} septembre 2010) pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Le RSA est la prestation la plus versée en France en 2018. Il est perçu par 44,9 % des allocataires de minima sociaux (Allocation adultes handicapés, Minimum vieillesse, Allocation de solidarité spécifique, etc.).

Son financement est entièrement assuré par les Conseils départementaux.

QUELQUES CHIFFRES EN OCCITANIE

En 2019, **192 424 allocataires² sont dénombrés en Occitanie** sur 1 707 800 en France métropolitaine (soit 11 %). Le RSA non majoré est perçu par 88,7 % des allocataires soit 170 708 personnes et le RSA jeune, par seulement 0,1 % (97 personnes). Le RSA majoré concerne donc 21 619 allocataires.

Près de 60 % des allocataires sont localisés dans les trois départements regroupant plus de la moitié de la population de la région :

- 41 619 dans l'Hérault (21,6 %) ;
- 37 299 en Haute-Garonne (19,4 %) ;
- 31 390 dans le Gard (16,3 %)

En termes de population couverte par le RSA par rapport à la population du département, les Pyrénées-Orientales sont en première position avec 9,5 % (hors RSA jeune), suivis de l'Aude (8,6 %) et du Gard (8,5 %) en 2019³.

Les deux premiers départements cités ressortent à l'échelle nationale, respectivement en 6^{ème} et en 8^{ème} position sur 101.

2 | Définition des termes utilisés :

Selon la DREES :

- Un allocataire renvoie à l'individu.
- Un bénéficiaire renvoie à l'allocataire et à son conjoint éventuel âgé entre 16 et 64 ans.
- Un foyer allocataire renvoie à un allocataire, son conjoint, ses enfants et toute autre personne à charge.

Selon l'INSEE :

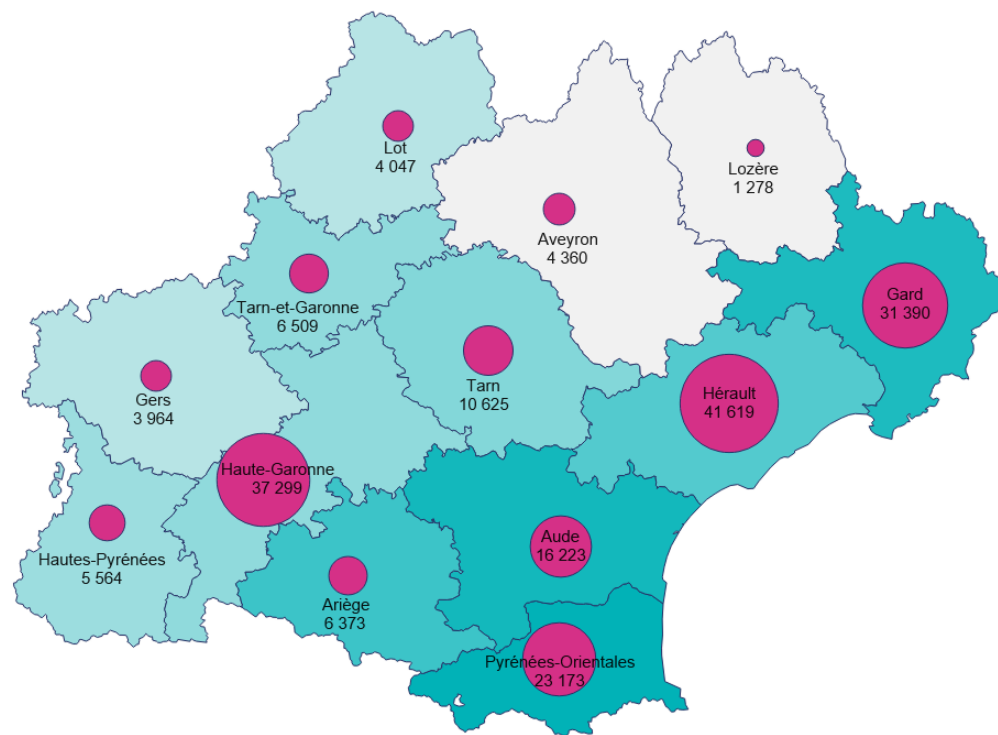
- La population couverte renvoie à l'allocataire, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à charge au sens des prestations familiales.

3 | Source de la DREES

http://www.data.drees.sante.gouv.fr/TableViewer/document.aspx?ReportId=4736&IF_Language=fr

ALLOCATAIRES DU RSA ET POPULATION COUVERTE EN 2019

Sources : Insee, CAF, MSA – traitement Carif-Oref Occitanie



Population couverte par le RSA
par rapport à la population totale (en %)



2,8 %

9,5 %

ÉVOLUTION DU RSA MAJORÉ, NON MAJORÉ ET JEUNE ENTRE 2018 ET 2019

Sources : CNAF, MSA – traitement Carif-Oref Occitanie

	RSA non majoré	RSA majoré	RSA jeune	Total RSA	
Ariège	2,4 %	5,4 %	-78 %	6 373	2,6 %
Aude	- 1,9 %	- 0,4 %	63 %	16 223	- 1,7 %
Aveyron	2,8 %	8,3 %	50 %	4 360	3,5 %
Gard	0,6 %	- 2,2 %	6 %	31 390	0,3 %
Haute-Garonne	1,1 %	3,2 %	20 %	37 299	1,3 %
Gers	0,3 %	16,1 %	0 %	3 964	1,8 %
Hérault	1,1 %	0,3 %	9 %	41 619	1,0 %
Lot	4,5 %	8,2 %	0 %	4 047	4,8 %
Lozère	1,5 %	19,3 %	200 %	1 278	2,8 %
Hautes-Pyrénées	0,8 %	2,0 %	NC	5 564	1,0 %
Pyrénées-Orientales	3,2 %	4,3 %	- 44 %	23 173	3,3 %
Tarn	0,7 %	- 5,7 %	38 %	10 625	- 0,1 %
Tarn-et-Garonne	- 1,3 %	- 5,6 %	- 71 %	6 509	- 2,0 %
Occitanie	1,0 %	1,2 %	4,3 %	192 424	1,0 %
France métropolitaine	0,7 %	0,2 %	- 12,5 %	1 707 800	0,7 %

NC : Non connu

Note : Les données portant sur les allocataires des Caf sont établies selon le territoire de gestion des Caf et non le lieu de résidence.

Entre 2018 et 2019, le nombre d'allocataires augmente en Occitanie de 1 % (0,7 % en France métropolitaine). Cette hausse est notée dans tous les départements exceptions faites de l'Aude et du Tarn-et-Garonne. Elle est plus importante dans les départements ruraux (Lot, Aveyron, Lozère et Ariège) et les Pyrénées-Orientales, département fortement touché par le chômage et la pauvreté. En revanche, une stabilisation du nombre total d'allocataires est observée dans le Gard et le Tarn.

L'évolution par type de RSA est plus ou moins marquée en fonction des départements :

- Pour le RSA non majoré, une nouvelle année de hausse est relevée dans le Lot, les Pyrénées-Orientales, l'Aveyron et l'Ariège. Ces deux derniers connaissent une augmentation de moindre importance en 2019 tandis qu'elle reste dynamique dans le Lot (plus forte hausse entre 2017 et 2018 avec +5,2 %). Seuls deux départements connaissent une baisse en 2019, l'Aude qui est pour la deuxième année consécutive le département qui enregistre le plus fort repli et le Tarn-et-Garonne où la diminution fait suite à une hausse l'année précédente.
- En ce qui concerne le RSA majoré, la Lozère⁴ enregistre la plus forte progression après une baisse presque équivalente l'année précédente, le département comptant le plus faible nombre d'allocataires. Dans le Gers, une forte hausse est notée (+16,1 % contre -3,1 % en 2018), tout comme dans l'Aveyron (+8,3 % contre - 0,6 % en 2018). Enfin dans le Tarn et le Tarn-et-Garonne un recul consécutif à une faible augmentation peut être souligné.
- Le RSA jeune quant à lui concerne peu de personnes (97 allocataires sur 700 en France métropolitaine) et la majorité des allocataires sont dans le Gard (20 %) et la Haute-Garonne (19 %). Leur nombre a baissé de 29 % en deux ans en Occitanie (- 30 % en France).

4 | La Lozère compte le plus faible effectif d'allocataires du RSA majoré de la région (soit 99 sur 1278 en 2019)



En 2020, sur fond de crise sanitaire, la tendance est à la hausse : les sorties du dispositif se sont raréfiées, notamment en raison des mesures de maintien de droit tandis que les entrées de nouveaux mais surtout d'anciens allocataires se sont renforcées, faute d'opportunités sur le marché du travail.

Selon les résultats mensuels provisoires compilés par la DREES, **une hausse de 8,6 % a été enregistrée en Occitanie entre octobre 2019 et 2020** (+ 8,5 %⁵ en France). L'augmentation a été progressive, allant de + 2,6 % en mars 2020 (+ 2,5 % en France) à + 8,8 % en août (idem en France). Un ralentissement s'est ensuite amorcé en décembre avec + 7,5 % au sein de la région.

Dans la plupart des départements, le schéma est le même, une accélération jusqu'en août 2020 suivie d'une stabilisation ou d'un ralentissement. Pour les départements comptant le moins d'allocataires, l'augmentation notée en août est plus prononcée, c'est le cas de la Lozère (+ 14,8 %), du Lot (+ 14,2 %) et de l'Aveyron (+ 12 %).

5 | <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/plus-de-2-millions-dallocataires-du-rsa-fin-octobre-2020-mise-en>



Profil des populations couvertes par le RSA

RÉGION OCCITANIE : POPULATION COUVERTE PAR LE RSA EN 2018

Sources : Caf, MSA, Insee – traitement Carif-Oref Occitanie

		Répartition en fonction du type de personnes					
		Allocataires	Population couverte par le RSA*	Femmes adultes	Hommes adultes	Enfants / autres personnes à charge	Dont enfants de moins de 3 ans
RSA non majoré	Effectifs	168 524	318 816	97 361	100 070	121 385	10 723
	% de la population couverte	53 %	100 %	31 %	31 %	38 %	9 %
RSA majoré	Effectifs	21 341	64 360	20 341	1 348	42 671	15 852
	% de la population couverte	33 %	100 %	32 %	2 %	66 %	37 %

* : Personnes vivant dans un foyer allocataire des Caf ou MSA percevant le RSA socle non majoré ou majoré

ANALYSE PAR SEXE ET SITUATION FAMILIALE

En Occitanie, le nombre de bénéficiaires du RSA est estimé à un peu moins de 219 000 dont 54 %⁶ de femmes en 2018⁷ (idem en France). Cependant, la répartition est différente selon le type de RSA. **Si pour le RSA non majoré, 49 % des bénéficiaires sont des femmes, pour le RSA majoré, elles représentent 95 % des allocataires** (96 % en France métropolitaine).

Pour rappel, le RSA majoré s'est substitué à l'Allocation parent isolé (API) et est attribué en fonction de la composition du foyer et de la population couverte.

6 | Source DREES, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - Édition 2020 - Fiche 6 : Les effectifs des allocataires de minima sociaux <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referenc/panoramas-de-la-drees/minima-sociaux-et-prestations-sociales#toc-r-sum->

7 | Les dernières données disponibles pour l'étude détaillée des profils des allocataires datent de 2018.

Les allocataires du RSA non majoré représentent 53 % de la population couverte, les 47 % restant sont donc les membres du foyer allocataire.

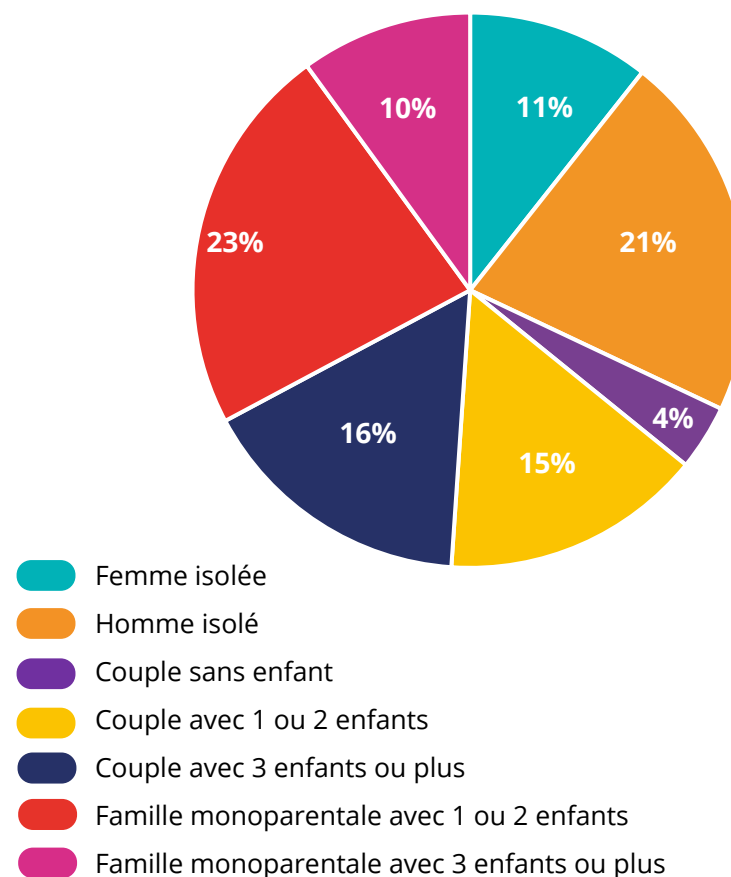
Dans quatre départements, les familles monoparentales constituent une part importante de la population couverte par le RSA non majoré : il s'agit des Pyrénées-Orientales (39 %), de l'Aude (34 %), de l'Hérault (33 %) et du Tarn (33 %). La Lozère est le département qui en compte le moins (23 %). Cependant, c'est là où se trouve la plus grande proportion de personnes isolées parmi la population couverte (43 %). Deux autres départements comportent une part importante de bénéficiaires isolés : l'Ariège et le Lot avec 37 %.

Au niveau régional, au sein de la population couverte par le RSA non majoré, les hommes isolés sont 2 fois plus nombreux que les femmes, c'est le cas en Lozère avec 30 % d'hommes isolés pour 12 % de femmes et dans le Lot avec respectivement 26 % et 12 %.

Aussi, la part des familles monoparentales avec un ou deux enfants est jusqu'à 4 fois plus importante que celle des familles monoparentales avec trois enfants et plus. La proportion de familles monoparentales avec un ou deux enfants est de 19 % en Lozère contre 4 % pour les familles monoparentales avec trois enfants et plus. Dans le Lot, on relève 22 % contre 6 %.

POPULATION COUVERTE PAR LE RSA NON MAJORÉ EN OCCITANIE EN 2018

Sources : Caf, MSA, Insee – traitement Carif-Oref Occitanie





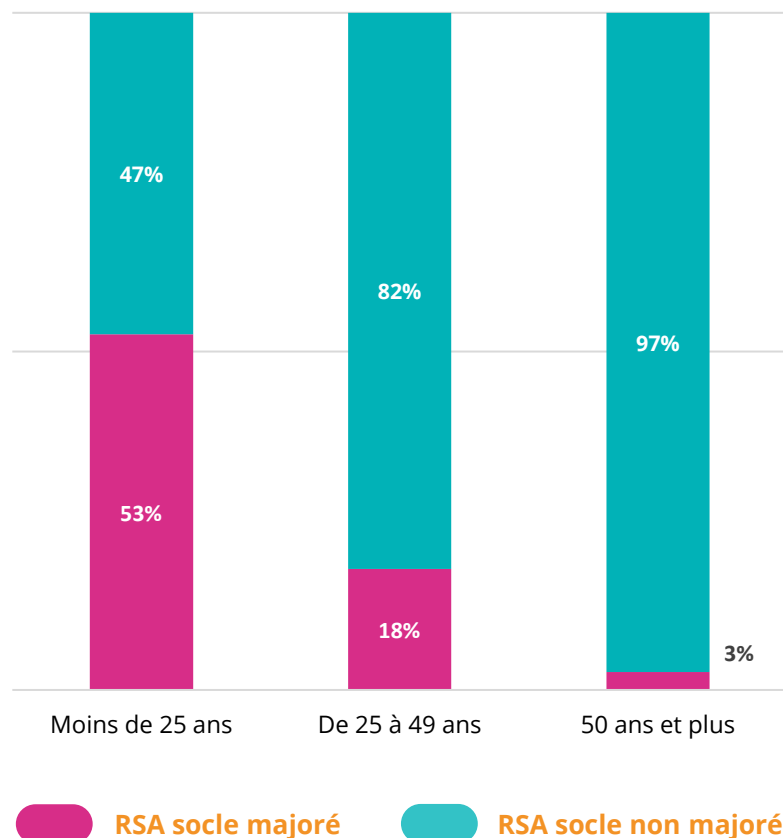
En Occitanie, les allocataires du RSA majoré représentent seulement 33 % de la population couverte. Comme indiqué plus haut, il s'agit majoritairement de femmes. Les enfants et autres personnes à charge représentent donc deux tiers de la population couverte. Une attention particulière peut être portée aux enfants de moins de 3 ans qui représentent à eux seuls 37 % des enfants et autres personnes à charge soit un quart de la population couverte. Leur part est légèrement plus importante en Haute-Garonne (41 %), dans l'Hérault (39 %) et les Pyrénées-Orientales (38 %). Dans ces mêmes départements, les familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans constituent plus de 70 % de la population couverte par le RSA. Pour rappel, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales font partie des départements de France ayant la plus forte proportion de familles monoparentales avec enfants mineurs⁸ et selon l'Insee, parmi les familles monoparentales bénéficiaires de RSA en France, 92,3 % sont composées de femmes⁹ avec enfants.

8 | Taux supérieur à 24,5 % voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285832>

9 | <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2407796#tableau-figure1>

RÉPARTITION DE LA POPULATION COUVERTE PAR LE RSA SELON LA TRANCHE D'ÂGE DE L'ALLOCATAIRE EN OCCITANIE EN 2018

Source : Insee – traitement Carif-Oref Occitanie



ANALYSE PAR TRANCHE D'ÂGE

Dans cette partie, la part de la population couverte par le RSA (majoré et non majoré) est décrite selon l'âge de l'allocataire. Ainsi, 5 % de la population couverte par le RSA, l'est par un jeune de moins de 25 ans. Cette part s'élève à 75 % pour la tranche d'âge 25-49 ans et 20 % pour les 50 ans et plus.

Les allocataires jeunes sont ainsi peu représentés, résultat qui se retrouve dans les chiffres des allocataires inscrits à Pôle emploi. En effet, seulement 6 % des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans bénéficient du RSA (2020). Concernant la répartition géographique, en 2019, **14 % des allocataires du RSA jeune en France métropolitaine résident en Occitanie**. Cette proportion est similaire à celle observée en région Auvergne-Rhône-Alpes (14 %) et en Ile-de-France (13 %).

Sur la deuxième tranche d'âge, 90 % de la population couverte par la RSA majoré en Lozère l'est par un allocataire âgé de 25 à 49 ans. Ce taux varie entre 77 % et 83 % pour les autres départements. Au niveau national, les parcours des bénéficiaires de cette tranche d'âge sont différenciés. Selon la DREES¹⁰, 45 % des bénéficiaires âgés entre 30 et 34 ans n'ont jamais perçu de minimum social pendant les dix années précédant leur entrée dans le dispositif. En moyenne les allocataires de 35 à 44 ans ont perçu le RSA pendant une durée continue de 1,6 an en 5,5 fois (soit le nombre d'entrées et de sorties du dispositif entre 2008 et 2018). Au-delà de cette tranche d'âge, la durée de perception est en baisse et le nombre d'entrées et de sorties du dispositif continue de croître témoignant de retours à l'emploi souvent précaires et d'une proximité avec les minima sociaux.

10 | Les allocataires peuvent percevoir le RSA de manière continue ou discontinue, passer du RSA majoré au non majoré notamment à cause des périodes d'alternance de périodes de chômage – travail, changement de situation familiale etc. voir Les trajectoires passées des bénéficiaires de minima sociaux, Minima sociaux et prestations sociales, Panoramas de la DREES, Social, Edition 2020



Un quart de la population couverte par le RSA non majoré dans le Gard (25 %) et le Gers (25 %), l'est par un allocataire de 50 ans et plus ; cette part est de 27 % dans l'Ariège.

Les dernières réformes des retraites (recul de l'âge à 62 ans et suppression de la dispense de recherche d'emploi à l'âge de 57 ans) ont contribué à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi dans cette tranche d'âge, ce qui à terme pourrait laisser apparaître une hausse du nombre d'allocataires.

En effet, la corrélation¹¹ entre le taux de chômage et le taux de bénéficiaires du RSA dans la population est forte et positive (coefficient de 0,95) : plus le taux de chômage est élevé, plus la part de bénéficiaires du RSA dans la population est grande. Cependant, dans cette tranche d'âge, d'autres aides pouvant contribuer à limiter le recours au RSA existent (Allocation solidarité spécifique).

11 | Fiche 31 : Les bénéficiaires du RSA, Cheikh Tidiane Diallo et Isabelle Leroux, 2020, « [L'aide et l'action sociales en France - Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion - Édition 2020](#) », Panoramas de la DREES - Social, octobre.

Orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA



En septembre 2018¹², le Président de la République lançait la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. A cette date, le constat pointait entre autres les faiblesses de l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires¹³ du RSA. En effet, à l'ouverture du droit au RSA, l'allocataire et son conjoint (sans emploi ou ayant des revenus d'activité inférieurs à 500 € en moyenne sur les trois derniers mois) ont un devoir de réinsertion professionnelle. Pour cela, ils sont orientés et accompagnés par les Conseils départementaux qui portent, en plus du financement, l'organisation du dispositif d'insertion des bénéficiaires du RSA.

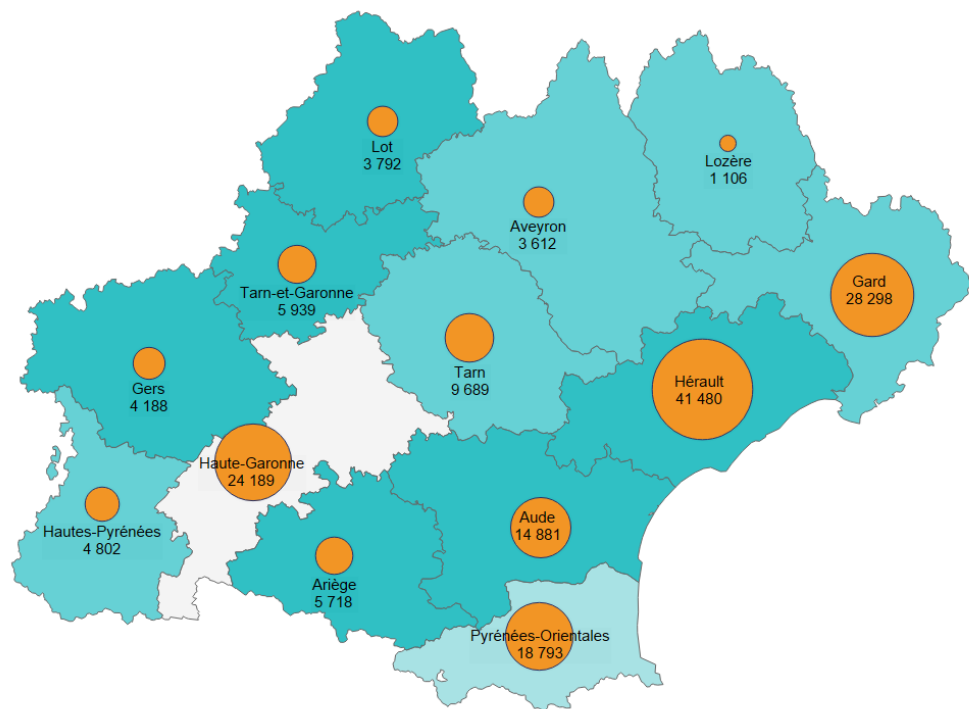
Au moment de la déclaration du Président, 45 % des bénéficiaires ne sont pas orientés vers un organisme référent six mois après l'ouverture de leur droit, 17 % ne le sont pas du tout et le retour à l'emploi est estimé à environ 10 % par an à l'échelle nationale.

12 | <https://bit.ly/3DhbhCA>

13 | Pour rappel : bénéficiaire renvoie à l'allocataire et son éventuel conjoint

BÉNÉFICIAIRES DU RSA ORIENTÉS EN 2019

Source : DREES – traitement Carif-Oref Occitanie



Part des personnes orientées (en %)



ÉTAPES, CRITERES, CHIFFRES CLEFS

Après l'ouverture du RSA, les services du département évaluent la situation de l'allocataire en vue de son orientation vers un organisme accompagnateur. Les objectifs d'insertion professionnelle sont inscrits dans le Contrat d'Engagement Réciproque (CER)¹⁴ ou dans le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE). L'usage du PPAE est réservé au Pôle emploi tandis que le CER est utilisé par les autres organismes appartenant ou non au Service Public de l'Emploi (SPE).

En Occitanie, sur 200 350 personnes soumises aux droits et devoirs, 83 % sont orientées en 2019 (82 % en France). Au niveau départemental, la proportion varie entre 64 % en Haute-Garonne et 97 % dans l'Ariège. Ces deux départements connaissent une importante amélioration de leur taux d'orientation respectivement de +14 points et +9 points par rapport à 2018 ; il en est de même pour la Gers (+ 7 points). En revanche, la tendance est inversée dans l'Aude avec une baisse de - 6 points par rapport à 2018.

La forte hausse relevée en Haute-Garonne, permet au département d'atteindre son meilleur taux d'orientation sur les cinq dernières années. En effet, les plus faibles taux d'orientation de la région y sont enregistrés, 54 % en 2017 et 55 % en 2018. Dans les Pyrénées-Orientales, les taux d'orientation ont baissé de façon continue depuis 2016 passant de 83 % à 78 % en 2017. Ces deux départements enregistrent aussi les plus faibles parts de personnes orientées ayant obtenu un CER de la région, soit 21 % pour les Pyrénées-Orientales et 33 % pour la Haute-Garonne.

14 | CER : Contrat d'engagements réciproques. Selon la loi (articles L262-35 et L262-36 du CASF), un Contrat d'Engagements Réciproques (CER) doit être signé par toute personne bénéficiaire du RSA orientée vers un organisme autre que Pôle emploi. Source DREES : enquête nationale OARSA 2019

PART DES PERSONNES SOUMISES AUX DROITS ET DEVOIRS NON ORIENTÉES EN 2019

Source : DREES, vague 2019 de l'enquête OARSA – traitement Carif-Oref Occitanie

Département	Personne seule sans enfant	Personne seule avec enfant(s)	Personne en couple sans enfant	Personne en couple avec enfant(s)	Moins de 25 ans	Entre 25 et 49 ans	50 ans et +	Ancienneté à moins de 6 mois	Ancienneté de 5 ans et +
Ariège	1 %	3 %	20 %	13 %	12 %	3 %	3 %	12 %	1 %
Aude	10 %	11 %	16 %	14 %	47 %	10 %	7 %	35 %	6 %
Aveyron*	17 %	14 %	29 %	17 %	26 %	17 %	12 %	75 %	5 %
Gard	7 %	7 %	37 %	32 %	33 %	13 %	10 %	37 %	8 %
Haute-Garonne	35 %	31 %	47 %	43 %	45 %	38 %	30 %	55 %	26 %
Gers	4 %	9 %	4 %	4 %	2 %	6 %	4 %	9 %	3 %
Hérault	7 %	4 %	16 %	7 %	11 %	6 %	6 %	28 %	2 %
Lot	6 %	6 %	17 %	5 %	13 %	7 %	5 %	33 %	2 %
Lozère	11 %	8 %	26 %	8 %	30 %	13 %	6 %	47 %	4 %
Hautes-Pyrénées	19 %	13 %	25 %	16 %	10 %	19 %	14 %	53 %	3 %
Pyrénées-Orientales	25 %	21 %	34 %	28 %	40 %	27 %	16 %	89 %	7 %
Tarn	16 %	15 %	26 %	20 %	24 %	18 %	12 %	46 %	7 %
Tarn-et-Garonne	12 %	10 %	18 %	11 %	19 %	11 %	11 %	37 %	4 %
Occitanie**	16 %	13 %	28 %	23 %	29 %	18 %	12 %	45 %	9 %

* Données 2018 pour l'Aveyron

** Hors Aveyron

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES NON ORIENTÉS ET ORIENTÉS

En Occitanie, en 2019, chez les bénéficiaires non orientés :

- Le genre n'a pas d'incidence, les proportions d'hommes et de femmes sont identiques ;
- Les personnes en couple sont moins souvent orientées (avec ou sans enfant) que les personnes seules. C'est plus particulièrement le cas en Haute-Garonne, dans le Gard et les Pyrénées-Orientales ;
- C'est également le cas pour les moins de 25 ans, moins souvent orientés que leurs aînés (29 % de non orientés contre 18 % pour les 25-49 ans et 12 % pour les 50 ans et plus). Ce taux est plus important dans certains départements tels que l'Aude et la Haute Garonne où ils représentent près de la moitié ;
- Entre 6 mois et moins d'un an d'ancienneté, on note 23 % de non orientés en région (25 % en France) et 14 % entre 2 ans et moins de 5 ans d'ancienneté (13 % en France). L'Ariège (12 %) et le Gers (9 %) comptent très peu de non orientés à moins de 6 mois d'ancienneté. Globalement, la part de non orientés baisse avec l'ancienneté.



Pour les bénéficiaires ayant été orientés, **Pôle emploi est le référent unique dans 41 % des cas** en région en 2019 comme au national. Les 59 % restant sont orientés vers les autres organismes du SPE et hors SPE dont font partie les Conseils Départementaux. Ces derniers prennent en charge 32 % de l'ensemble des bénéficiaires orientés (31 % en France). La quasi-totalité des bénéficiaires orientés vers des organismes hors SPE sont pris en charge par les services des Conseils Départementaux, sauf dans l'Aude et l'Hérault où c'est la moitié.

Les personnes seules sans enfant sont davantage orientées vers Pôle emploi (47 % contre 35 % des personnes seules avec enfant). En revanche, aucune différence n'est notée entre les personnes en couple avec ou sans enfant (37 contre 38 %). Pour rappel, les personnes ayant des enfants bénéficient d'un accompagnement social, tenant compte des éventuels freins à la reprise d'emploi, des questions de garde d'enfants, etc. Ces facteurs peuvent aussi expliquer la proportion plus élevée de l'orientation des hommes ; 49 % contre 35 % vers Pôle emploi comme au niveau national.



En matière d'orientation vers Pôle emploi, l'âge a une importance particulière en Occitanie, surtout pour les moins de 25 ans. Seulement 16 % d'entre eux y sont orientés contre 22 % à l'échelle de la France entière. Un écart similaire, en sens inverse, est noté chez les 60 ans et plus, 28 % en région contre 24 % en France. Sur les autres tranches d'âge comprises entre 25 et 49 ans, les taux oscillent entre 43 et 46 %. Entre 50 et 59 ans, 40 % des bénéficiaires sont orientés.

En ce qui concerne l'ancienneté, plus elle augmente, plus la proportion de personnes orientées vers Pôle emploi croît. Cela peut s'expliquer par une primo-orientation vers un organisme d'accompagnement social, pour la levée des freins puis une orientation vers le Pôle Emploi pour un accompagnement professionnel. Par ailleurs, le Lot et l'Ariège y orientent au moins 47 % des bénéficiaires sans distinction d'ancienneté. Ce qui fait écho au fort taux de bénéficiaires isolés repérés précédemment, pour qui l'accompagnement professionnel est recommandé.

Le devenir des bénéficiaires du RSA

LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA INSCRITS AU PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION (PRF)

En 2020, le taux d'accès à la formation des bénéficiaires du RSA en France est estimé à 24 %¹⁵ selon le Haut-commissaire aux compétences (hausse de 6,5 points par rapport à 2019). Dans le cadre du PRF, plusieurs dispositifs de formation qualifiant ou pré-qualifiant, à destination de publics spécifiques tels que les bénéficiaires de RSA existent. **En Occitanie, 4 733 bénéficiaires du RSA, ont suivi une formation du PRF soit une baisse de 4,3 % par rapport à 2019.** Rapporté au nombre de bénéficiaires du RSA (allocataires + conjoints) estimé par la DREES, le taux d'accès aux formations du PRF pour ce public ressort à environ 2,3 %. Ce taux est supérieur à 3 % dans les Hautes-Pyrénées (3,4 %), le Lot (3,3 %) et la Lozère (3,1 %). Les départements comptant le plus grand nombre de bénéficiaires de RSA regroupent 56 % des stagiaires (Hérault, Haute-Garonne et Gard). La Lozère est le département qui compte le plus faible effectif (soit 33) suivie du Gers.

15 | <https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/le-quotidien-de-la-formation/articles-2021/leffet-du-plan-dinvestissement-dans-les-competences-pic-sur-la-formation-des-demandeurs-demploi>

CARACTÉRISTIQUES ET RÉPARTITION DES STAGIAIRES DU PRF BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN 2020

Source : Région Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie

Départements	Moins de 25 ans	50 ans et plus	Femme	Effectifs en 2020	Répartition par département	Evolution par rapport à 2019
Ariège	4 %	12 %	60 %	138	3 %	18 %
Aude	11 %	14 %	61 %	340	7 %	-20 %
Aveyron	7 %	17 %	56 %	135	3 %	5 %
Gard	5 %	18 %	55 %	547	12 %	-19 %
Haute-Garonne	5 %	11 %	59 %	988	21 %	4 %
Gers	5 %	16 %	56 %	73	2 %	-11 %
Hérault	5 %	14 %	50 %	1 139	24 %	1 %
Lot	6 %	15 %	56 %	124	3 %	-17 %
Lozère	0 %	6 %	64 %	33	1 %	-25 %
Hautes-Pyrénées	7 %	13 %	53 %	189	4 %	-12 %
Pyrénées-Orientales	5 %	15 %	55 %	574	12 %	7 %
Tarn	6 %	12 %	64 %	285	6 %	-9 %
Tarn-et-Garonne	7 %	16 %	65 %	168	4 %	-7 %
Occitanie	6 %	14 %	56 %	4 733	100 %	-4 %

Les stagiaires sont quasi-exclusivement demandeurs d'emploi (97 %). Leur répartition par tranche d'âge est à l'image de la population couverte par le RSA. **Les moins de 25 ans représentent 6 % des effectifs et les 50 ans et plus, 14 %.** Parmi les moins de 25 ans, les 20-24 ans représentent 88 % et 82 % d'entre eux sont des femmes. Chez les 50 ans et plus, les femmes sont majoritaires sauf dans l'Hérault (41 %), le Lot (44 %) et le Gard (48 %). Les 25-49 ans, quant à eux, comptent 55 % de femmes.

Le Pôle emploi a prescrit 68 % des formations destinées aux bénéficiaires de RSA suivi du Conseil Départemental (12 %).

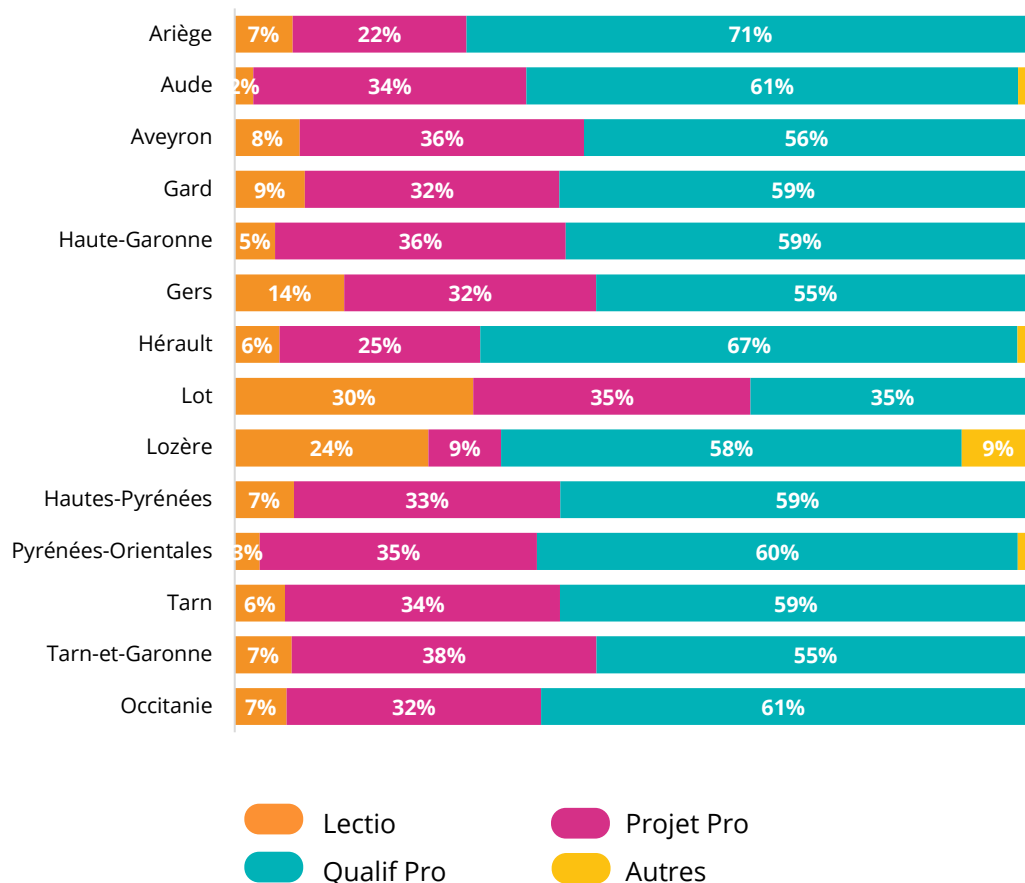
Les stagiaires bénéficiaires du RSA sont particulièrement présents dans les dispositifs Qualif pro (61 %), Projet pro (32 %) et Lectio (7 %) ¹⁶. Cette répartition se retrouve dans tous les départements, sauf dans le Lot où le dispositif Qualif pro accueille seulement 35 % des stagiaires et le dispositif Lectio 30 %, soit 4 fois plus que la moyenne régionale. La Lozère compte la plus faible part de stagiaires dans le dispositif Projet pro (9 %), très en deçà de la moyenne régionale (32 %). Ce département se distingue aussi par la présence marquée du dispositif Avenir, dans le regroupement Autres. Toutefois, ce résultat est à prendre avec précaution au vu des faibles effectifs de stagiaires que compte le département.

De manière générale, la répartition au sein des dispositifs Qualif pro et Projet pro est équilibrée chez les stagiaires bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans tandis que près de deux tiers des stagiaires de 50 ans et plus, se retrouvent dans le dispositif Qualif pro (64 %). **Les femmes sont majoritaires dans les dispositifs Lectio (59 %) et Projet Pro (68 %).**

16 | Qualif pro fait partie des programmes qualifiants à destination des demandeurs d'emploi. Projet pro est un programme qui aide à la consolidation des savoirs de base ainsi qu'à la construction et la validation d'un projet professionnel. Le programme Lectio s'inscrit dans la lutte contre l'illettrisme.

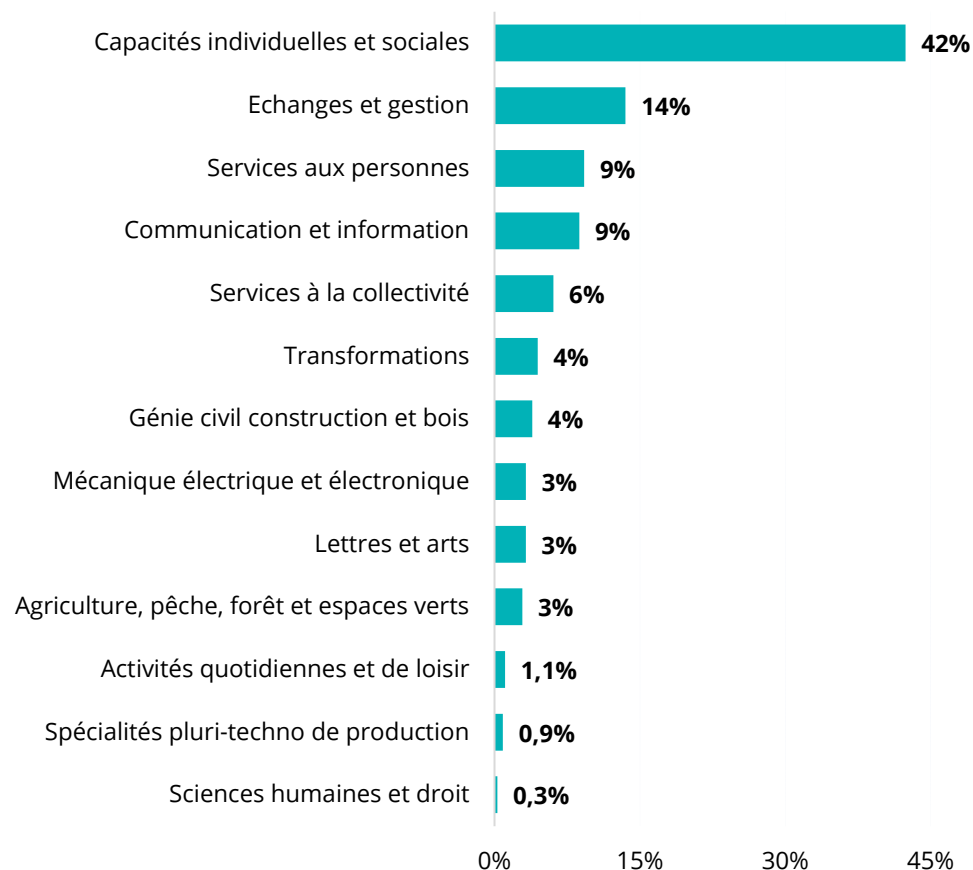
RÉPARTITION DES STAGIAIRES DU PRF BÉNÉFICIAIRES DU RSA PAR DISPOSITIF EN 2020

Source : Région Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie



RÉPARTITION DES STAGIAIRES BÉNÉFICIAIRES DU RSA PAR SPÉCIALITÉ DE FORMATION (NSF) EN 2020

Source : Région Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie



En ce qui concerne le type de formation, **une grande partie des bénéficiaires du RSA ont suivi une action de formation dans la spécialité Capacités individuelles et sociales**. Cette dernière porte sur l'orientation professionnelle (77 %), la mise à niveau (15 %), la bureautique etc. Les trois spécialités suivantes Echanges et gestion, Services aux personnes et Communication et information sont rattachées à Qualif pro.

- Dans la première spécialité, 55 % des formations portent sur Transport, manutention, magasinage, 30 % sur Commerce et vente et 11 % sur Comptabilité et gestion.
- Dans la spécialité Services aux personnes, 39 % des formations relèvent de la sous spécialité Travail social et 24 % de l'Accueil, hôtellerie et tourisme.
- La dernière spécialité compte 44 % de formations en Informatique et traitement de l'information et 26 % en Bureautique.

Chez 10 % des stagiaires, une sortie anticipée du dispositif est observée, essentiellement par abandon (65 %). Ce taux de sortie anticipée est variable en fonction des départements, passant de 4 % dans l'Ariège à 13 % dans l'Aveyron.

LA SORTIE DU DISPOSITIF ET LE RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoyait, parmi ses objectifs, la création d'un Service public de l'insertion et de l'emploi dont l'Etat serait garant.

Des concertations ont été menées débouchant sur un rapport¹⁷ de synthèse en 2020 dont voici un extrait :

« ... Les politiques d'insertion souffrent, dans leur ensemble, d'une absence de mesure harmonisée de leurs effets. Concernant le retour à l'emploi, cette mesure n'est pas assurée régulièrement pour les allocataires du RSA et elle n'est pas harmonisée. Surtout, les effets de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur les parcours individuels sont encore peu connus. Aucun dispositif n'évalue ainsi le bénéfice et l'impact social à moyen et long terme des politiques sociales »

En 2018, le taux de sortie à un an du RSA est de 23 % en France. A titre indicatif, en fin d'année 2016, 11,3 % des bénéficiaires du RSA socle sortaient du dispositif avec un emploi salarié et seulement 3,8 % étaient en CDI¹⁸. La sortie du dispositif peut équivaloir :

- à la reprise d'un emploi salarié ;
- à la perception d'un autre minimum social ou d'une indemnité chômage si l'ancien allocataire a pu travailler temporairement ;
- à un changement de situation familiale ou à la hausse des revenus des autres membres du foyer allocataire.

17 | https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-concertation-spie_decembre_2020.pdf

18 | Source DREES, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - Édition 2020 - Fiche 6 : Les effectifs des allocataires de minima sociaux P.160 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance/panoramas-de-la-drees/minima-sociaux-et-prestations-sociales#toc-r-sum->





Si le retour à l'emploi reste difficile à mesurer, certaines données provenant du Pôle emploi, sur la base des demandeurs d'emploi inscrits, fournissent quelques indications. **En Occitanie en 2019, 4,3 %¹⁹ des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi ont retrouvé un emploi** (3,8 % en 2018). Les 20 métiers les plus recherchés relèvent du tertiaire : nettoyage des locaux, services domestiques, mise en rayon... Il s'agit essentiellement de métiers à faible qualification²⁰.

Dans ce retour à l'emploi, les dispositifs existants allient mise en situation et/ou formation et peuvent prendre différentes formes. Ainsi, l'accompagnement peut donner lieu à la prescription de contrats aidés appelés aujourd'hui Parcours emploi compétences (PEC). **En 2019, sur 7 183 PEC (- 37 % en un an) prescrits en Occitanie, 13 %²¹ sont destinés à des bénéficiaires du RSA (- 36 %)**. L'Hérault et les Pyrénées-Orientales en concentrent la plus grande partie (respectivement 30 et 20 % du total).

19 | https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/sites/default/files/vignettes/protect_8732_protect/pdfs/CT1_202009_R.pdf

20 | Les bénéficiaires du Revenu de solidarité active, Statistiques et indicateurs, Pôle emploi septembre 2020 https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/sites/default/files/vignettes/protect_8732_protect/pdfs/MP5_202009_R.pdf

21 | Les Chiffres clés, Direccte Occitanie, Edition 2020



Les bénéficiaires du RSA peuvent aussi être intégrés dans des parcours d'Insertion par l'Activité Économique (IAE²²).

Selon la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (ex DIRECCTE), 465 dispositifs conventionnés étaient dénombrés en Occitanie en 2019 répartis dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les Associations Intermédiaires (AI), les Entreprises d'Insertion (EI), et les Entreprises Temporaires de Travail Intermédiaire (ETTI).

8 134²³ bénéficiaires du RSA étaient en emploi dans une structure IAE soit 34 %. Ils représentaient 32 % des effectifs au sein des ACI ; 56 % dans les AI ; 20 % en EI ; 28 % dans les ETTI.

Selon la DREES, parmi les salariés en insertion au sein de ce type de structures en Occitanie, la part des bénéficiaires du RSA travaillant en tant qu'employés de maison et personnels de ménage particulier, aides à domicile ou assistants maternel, serveurs, aides de cuisine est de 32 % contre 10 % pour l'ensemble de la population salariée.

L'insertion des bénéficiaires du RSA étant largement sous-documentée, la DREES²⁴ a débuté en 2019 la construction de la base de données RI-Insertion (Remontées Individuelles). Celle-ci doit permettre d'avoir un historique de l'orientation, de l'accompagnement et de l'insertion des bénéficiaires de RSA. Les premiers résultats sont attendus pour mi-2021.

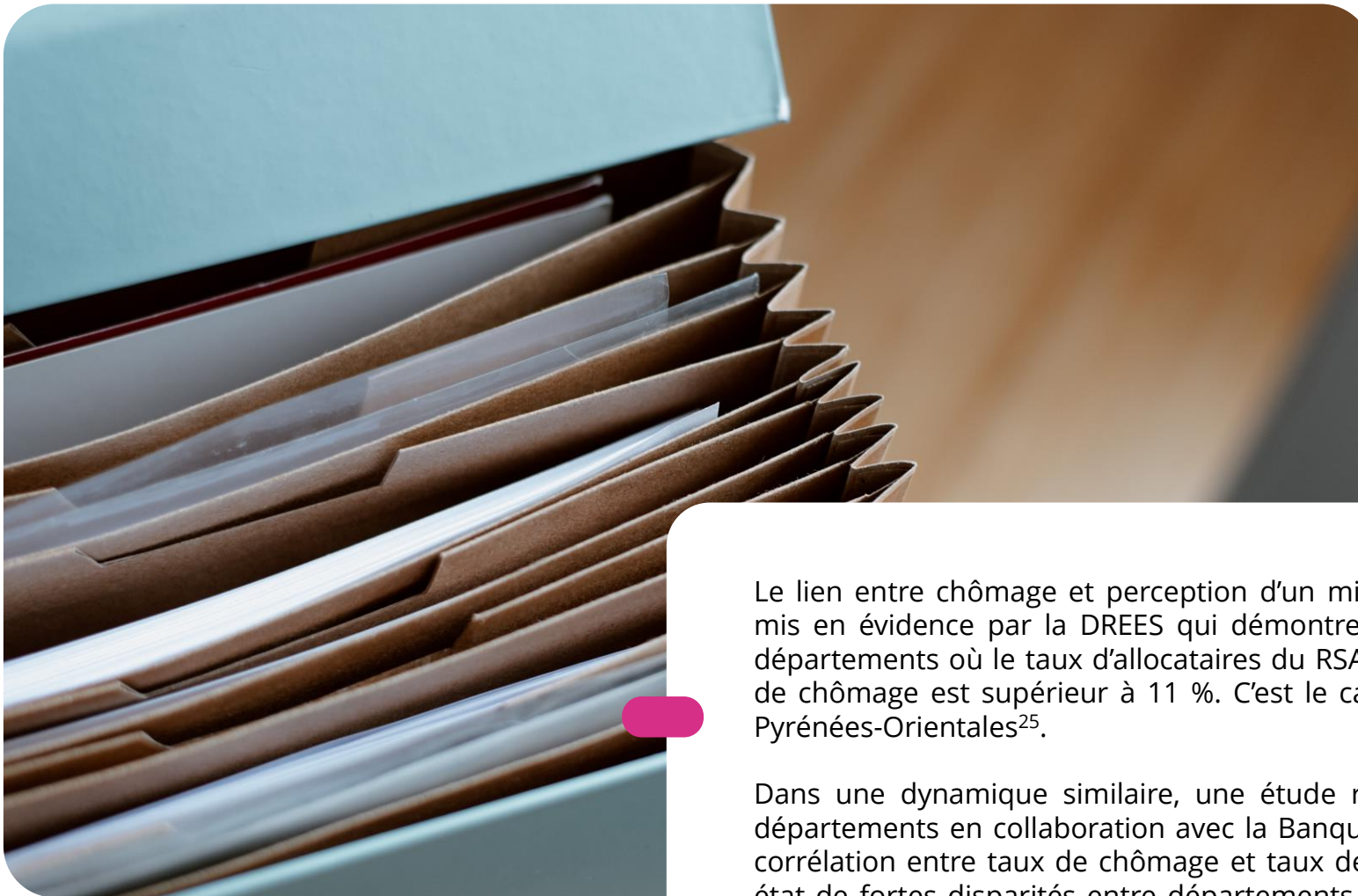
22 | L'insertion par l'activité économique - IAE - est un dispositif des politiques de l'emploi qui permet aux personnes les plus éloignées du marché du travail en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier dans le cadre d'un contrat de travail d'une mise en situation de travail et d'un accompagnement socioprofessionnel individuel renforcé. DIRECCTE Occitanie

23 | Les Chiffres clés, Direccte Occitanie, Edition 2020

24 | <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/remontees-individuelles-sur-linsertion-des-beneficiaires-du-rsa-ri>



Tendances à l'œuvre



Le lien entre chômage et perception d'un minimum social d'insertion est mis en évidence par la DREES qui démontre que dans presque tous les départements où le taux d'allocataires du RSA est supérieur à 6 %, le taux de chômage est supérieur à 11 %. C'est le cas du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales²⁵.

Dans une dynamique similaire, une étude réalisée par l'Assemblée des départements en collaboration avec la Banque postale²⁶ estime à 84 % la corrélation entre taux de chômage et taux de bénéficiaires du RSA et fait état de fortes disparités entre départements ruraux et urbains, montrant ainsi que les départements urbains enregistrent les taux de bénéficiaires du RSA les plus importants en 2018. Dans les faits, le RSA se dessine sous différents aspects au sein des départements, notamment selon la structure des familles, les classes d'âge, l'inactivité et/ou le chômage des jeunes.

25 | Fiche 31 : Les bénéficiaires du RSA, Cheikh Tidiane Diallo et Isabelle Leroux, 2020, « L'aide et l'action sociales en France - Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion - Édition 2020 », Panoramas de la DREES - Social, octobre.

26 | <http://www.departements.fr/publication-de-letude-adfla-banque-postale-regard-financier-departements/>

Les départements du littoral comprennent la plus forte part de population couverte par le RSA et concentrent notamment les familles monoparentales bénéficiant du RSA, à l'opposé de la Lozère, du Lot et de l'Ariège qui concentrent en particulier des bénéficiaires isolés. Le RSA majoré bénéficie essentiellement aux femmes, tout comme le RSA de longue durée, ce qui n'est pas une particularité de la région.

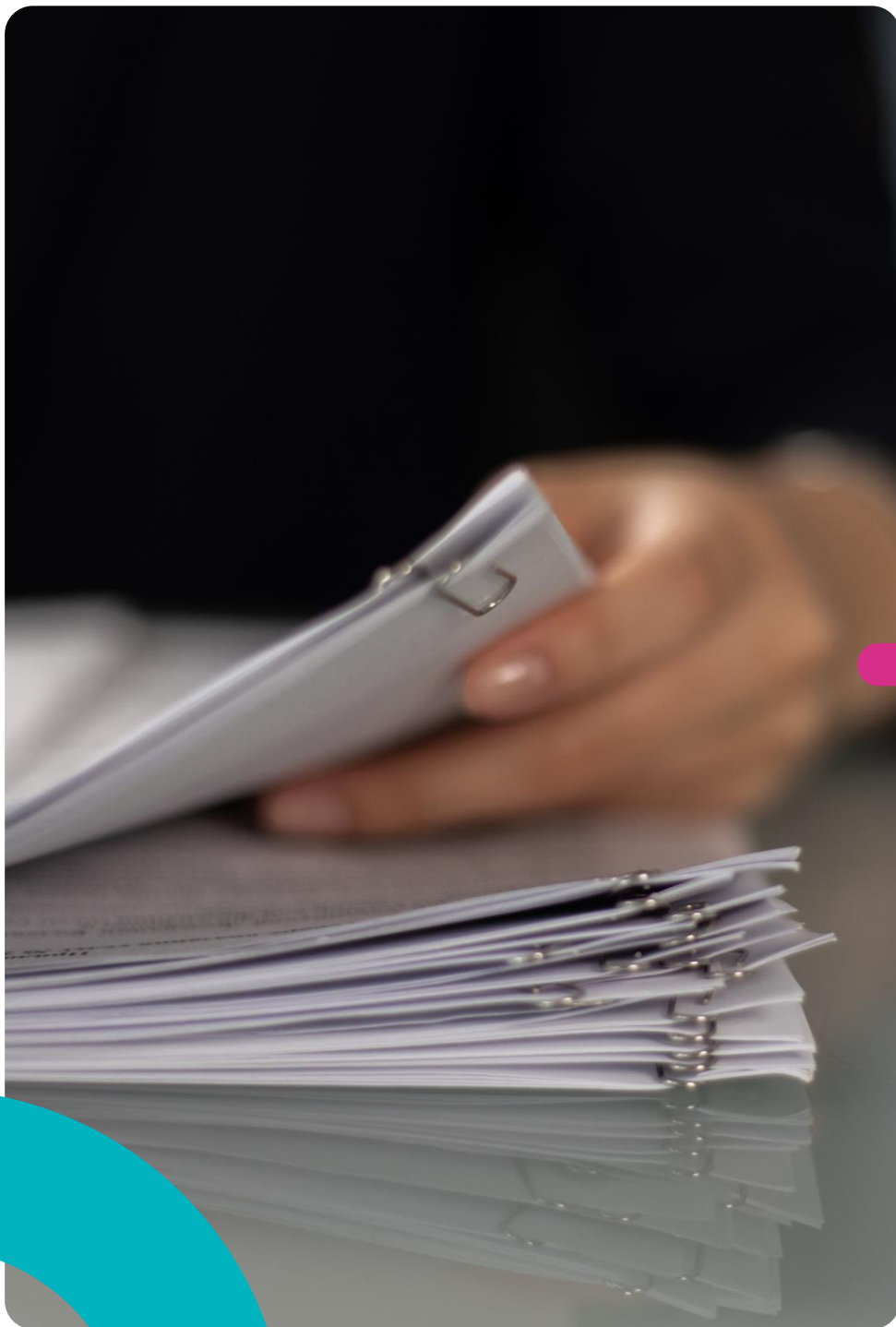
En ce qui concerne les jeunes, bien qu'ils soient très nombreux à être touchés par le chômage, ils restent sous-représentés parmi les bénéficiaires du fait des fortes contraintes d'accessibilité au RSA pour les moins de 25 ans. Chez les 50 ans et plus, tranche d'âge un peu moins concernée par le RSA, la tendance actuelle laisse entrevoir une dégradation de la situation. En effet, selon une étude de la DREES de 2018, 11 % des 53-69 ans ne sont ni en emploi, ni à la retraite (NER) et 9 % d'entre eux sont allocataires du RSA, contre 0,3 % pour l'ensemble des 53-69 ans.

Le vieillissement de la population, conjugué au décalage de l'âge de la retraite se traduit par une augmentation du nombre de personnes concernées, ce qui pourrait modifier, à terme, la structure d'âge des bénéficiaires du RSA. De plus, ces personnes sont plus éloignées du marché du travail, ce qui nécessitera probablement l'adaptation des mesures d'accompagnement et d'orientation.

En avril 2021, un appel à projet concernant l'IAE a été lancé, l'objectif est de porter les effectifs de l'IAE à 240 000²⁷ d'ici fin 2022.

27 | <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/pauvrete-un-nouvel-effort-du-gouvernement-pour-linsertion-par-lemploi-1308897>





Concernant les problématiques rencontrées par le dispositif du RSA en lui-même, la question du non-recours - qui impacte les politiques de lutte contre la pauvreté - est primordiale. Les auteurs²⁸ qui se sont penchés sur la question ont identifié différentes causes : la méconnaissance du dispositif, le rejet de celui-ci par peur de la stigmatisation ou par principe, les démarches trop importantes au regard du gain, la justification permanente (mise à jour trimestrielle des ressources) etc.

En 2011, le taux de non-recours au RSA activité²⁹ était estimé à 68 % et celui du RSA socle à 35 %³⁰. Depuis cette publication, le dispositif a beaucoup évolué (remplacement du RSA activité). Les démarches ont été dématérialisées renforçant la hausse du nombre de demandes de RSA et **le non-recours est évalué à 30 % en 2019**. Pour continuer à faire baisser ce taux et renforcer le retour à l'emploi, des travaux ont débuté en juin 2019 pour fusionner le RSA, la Prime d'activité et les Aides personnalisées au logement, entre autres, en une seule allocation, le Revenu Universel d'Activité (RUA). Initialement prévue pour 2023³¹, l'entrée en application connaîtra assurément un retard³², les travaux n'ayant pu être poursuivis compte tenu du contexte de crise sanitaire. Une autre conséquence immédiate de la crise sanitaire a été l'augmentation du coût de l'allocation³³, notamment avec l'ordonnance du 25 mars 2020 pour le maintien des droits au RSA, qui vient alourdir son financement assuré pour rappel par les départements. A cela, s'ajoutent les pertes d'emploi ou l'augmentation du chômage qui pourraient induire une hausse des allocataires.

28 | Pauvreté et non recours aux dispositifs sociaux : l'étude du RSA socle, Sylvain Chareyron <https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2018-1-page-41.htm> & Les vecteurs du non recours au RSA du point de vue de l'utilisateur, Pauline Domingo et Muriel Pucci, Rev https://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2013_num_113_1_2940

29 | <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1377950?sommaire=1377956>

30 | Voir Comité national d'évaluation du RSA & Domingo P., Pucci M., « Les non-recourant au RSA », in L'Essentiel, n°124, juillet 2012.

31 | <https://bit.ly/3G5EzpO>

32 | <https://bit.ly/3pkW3rc>

33 | <https://bit.ly/3D6B0xG>



Chiffres clés

192 424 allocataires du RSA en Occitanie en décembre 2019



Soit 11 % des allocataires
de France métropolitaine



95 % des allocataires du RSA
majoré sont des femmes

Taux de population couverte par le RSA :

6,4 % en Occitanie (2^{ème} région avec le taux le plus élevé – France métropolitaine 5,3 %)

9,5 % pour les Pyrénées-Orientales

8,6 % pour l'Aude

4 733 bénéficiaires du RSA ont suivi une
formation du Programme régional de formation

Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi – Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Directeur de publication : Pierre MONVILLE
Rédaction : Christelle SAMBOU
Réalisation : Carif-Oref Occitanie
Date de publication : Décembre 2021

